

Description des révisions annuelles 2015-2019/S1 des statistiques du commerce extérieur des marchandises

Les révisions périodiques des séries statistiques sont une pratique courante. Elles visent à améliorer la qualité de ces séries en incorporant les changements (nouvelles données, nouvelles méthodes) survenus depuis la publication précédente.

Annuellement, mi-septembre, l'Institut des comptes nationaux publie une version révisée de la statistique du commerce extérieur de marchandises pour les périodes les plus récentes.

En 2019, cette révision porte sur la période 2015-2019/S1. Pour l'année 2018 et le premier semestre 2019, il s'agit de la première révision.

Pour rappel, la statistique du commerce extérieur est publiée en Belgique depuis mars 2001 selon deux concepts différents:

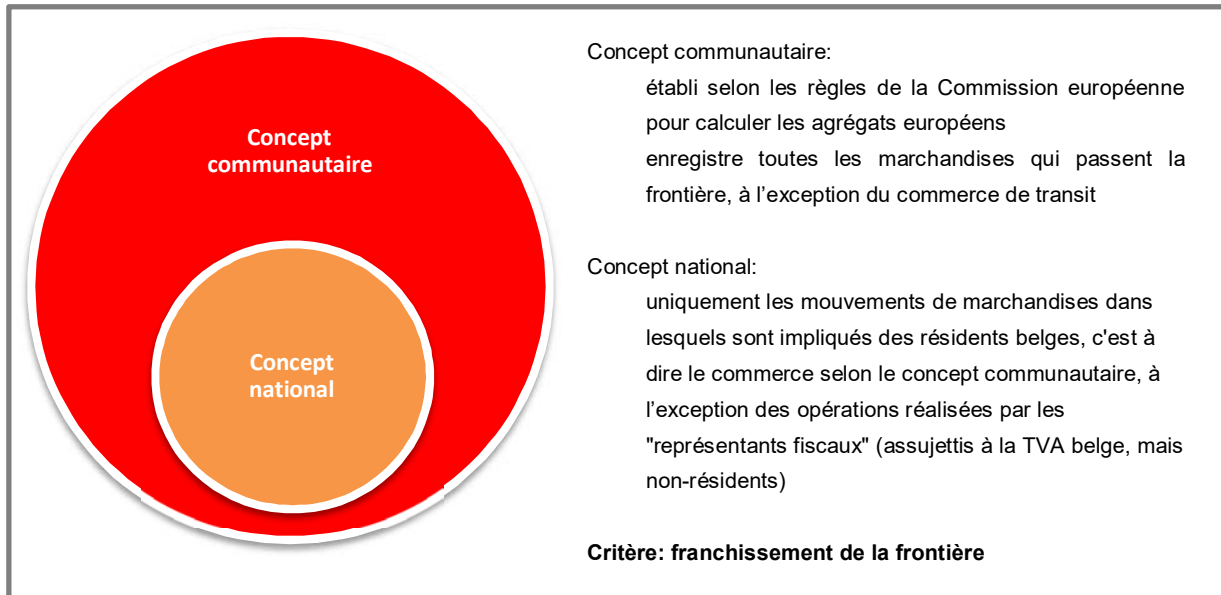
- la statistique du commerce extérieur selon le concept communautaire est établie selon les règles fixées par la Commission européenne, afin qu'elle puisse élaborer les agrégats européens. Elle comprend toutes les marchandises qui passent les frontières nationales, à l'exception des marchandises en transit¹ et de quelques mouvements temporaires de marchandises;
- le commerce extérieur selon le concept national est dérivé du commerce extérieur selon le concept communautaire. Il comprend uniquement les importations et exportations dans lesquelles sont impliqués des résidents. Les opérations à l'importation et à l'exportation qui sont réalisées par des non résidents assujettis à la TVA en Belgique (ce que l'on appelle les "représentants fiscaux"²) et dans lesquelles aucun résident n'intervient sont éliminées, parce qu'elles ne présentent pas de pertinence économique pour la Belgique.

La différence entre le concept national et le concept communautaire est qualifiée de "quasi transit".

¹ Les marchandises en transit (ou le "transit" tout court) sont les marchandises qui ne font que passer par la Belgique, sans y être dédouanées. Il s'agit par exemple des marchandises qui sont vendues par une entreprise néerlandaise à une entreprise française et qui traversent la Belgique pour passer des Pays Bas à la France. Ou encore de marchandises qu'une entreprise canadienne vend à une entreprise luxembourgeoise et qui les fait expédier moyennant un document douanier spécial "en transit" vers le Luxembourg. Ces marchandises ne sont dès lors pas dédouanées en Belgique, mais au Luxembourg. Les marchandises en transit ne sont incluses dans la statistique du commerce extérieur, ni dans le concept communautaire, ni dans le concept national.

² Par exemple une entreprise luxembourgeoise qui déclare des marchandises provenant des Etats-Unis via le port d'Anvers. Un déclarant de l'UE peut choisir librement le pays de dédouanement de l'UE.

La statistique du commerce extérieur selon le concept national est une des sources de données utilisée pour la production de la statistique des comptes nationaux et de la balance des paiements. Au sein de ces statistiques, ces données sont toutefois encore retraitées pour se conformer à des contraintes méthodologiques spécifiques et à des arbitrages.



Révision de la statistique du commerce extérieur en concept communautaire

La statistique du commerce extérieur en concept communautaire n'appelle pas de commentaire particulier. Aucune modification méthodologique n'a été apportée à l'exception du relèvement au 1er janvier 2015 du seuil annuel de déclaration pour les importations/exportations au sein de l'Union européenne¹. Ce relèvement a un faible impact sur les montants des importations/exportations car dans ce cas, la diminution de données observées est compensée par l'augmentation concomitante des données estimées.

Table 1

EUR Milliards	Importations				Exportations				Balance		
	Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)		Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)		Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)
2015	338,6	338,5	0,0	0,0%	357,8	357,7	-0,1	0,0%	19,2	19,2	0,0
2016	342,8	342,8	0,0	0,0%	359,8	360,0	0,1	0,0%	17,0	17,1	0,1
2017	362,3	362,5	0,2	0,0%	381,4	381,0	-0,4	-0,1%	19,1	18,5	-0,5
2018	381,4	384,8	3,4	0,9%	395,1	397,3	2,2	0,6%	13,7	12,5	-1,2
2019/S1	192,8	195,5	2,7	1,4%	198,4	202,0	3,6	1,8%	5,6	6,6	0,9

¹ Au 1er janvier 2015, le seuil annuel de déclaration des importations intracommunautaires est passé de € 0,7 million à € 1 million et le seuil annuel de déclaration des exportations intracommunautaires de € 1,0 million à € 1,5 million.

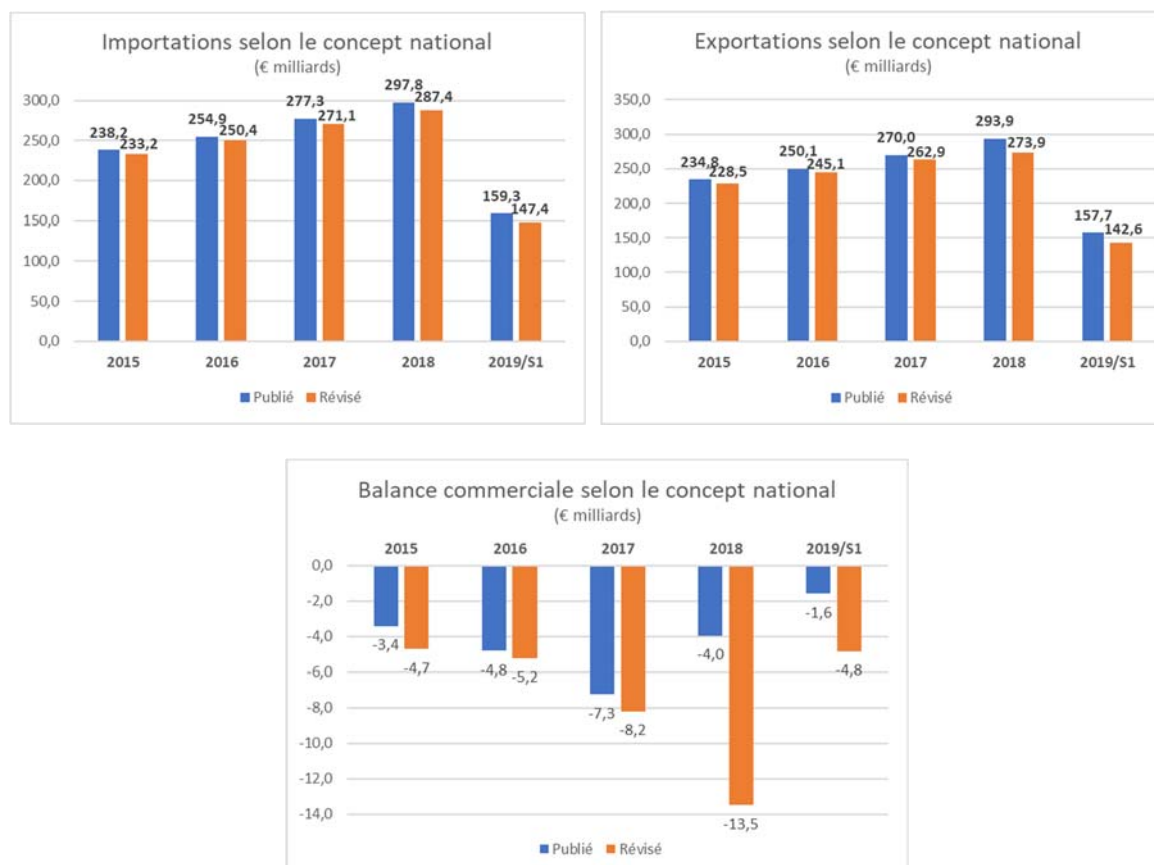
Révision de la statistique du commerce extérieur en concept national

La révision de la statistique du commerce extérieur en concept national reprend les données les plus récentes, des adaptations méthodologiques et des corrections. L'ampleur de cette révision est importante sur les flux d'importations et d'exportations notamment pour l'année 2018 et le premier semestre 2019 (table 2).

Table 2

EUR Milliards	Importations			Exportations				Balance commerciale			
	Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)	Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)		Publié (a)	Révisé (b)	Variation (b)-(a)	
2015	238,2	233,2	-4,9	-2,1%	234,8	228,5	-6,2	-2,7%	-3,4	-4,7	-1,3
2016	254,9	250,4	-4,5	-1,8%	250,1	245,1	-4,9	-2,0%	-4,8	-5,2	-0,4
2017	277,3	271,1	-6,2	-2,3%	270,0	262,9	-7,2	-2,7%	-7,3	-8,2	-0,9
2018	297,8	287,4	-10,5	-3,5%	293,9	273,9	-20,0	-6,8%	-4,0	-13,5	-9,5
2019/S1	159,3	147,4	-11,9	-7,5%	157,7	142,6	-15,1	-9,6%	-1,6	-4,8	-3,2

Graphiques



Les adaptations aux données concernent l'incorporation de nouvelles données observées (comme pour le concept communautaire ci-avant) et l'ajustement des données estimées mais aussi, pour les données à partir de 2018 la prise en compte de données de la TVA plus récentes, utilisées pour établir le concept national¹. Le premier semestre de l'année 2019 a également été revu pour assurer la continuité méthodologique.

Une révision méthodologique a été effectuée pour améliorer le calcul du concept national afin de permettre aux statistiques des comptes nationaux de se conformer aux prescrits d'Eurostat relatifs à ESA2010. La révision

¹ Les données de la TVA sont utilisées dans le calcul de la statistique du commerce extérieur selon le concept national. Une description plus détaillée de la méthodologie mise en œuvre est disponible [ici](#)

visé à éliminer de la statistique du commerce extérieur selon le concept national des transactions d'importations/exportations entre non-résidents sur le territoire belge.

A l'occasion de contrôles supplémentaires opérés lors de ces révisions, il est apparu qu'une modification de procédure avait eu pour effet d'inclure à partir de 2018 et en 2019 un ensemble de transactions qui ne devaient être prises en compte que partiellement en concept national. Une rectification consistant à exclure la partie imputée de ces transactions de la statistique du commerce extérieur de marchandises en concept national a donc été apportée aux données des années 2018 et 2019 avec pour effet de diminuer plus fortement le flux des exportations que celui des importations¹.

Une première rectification opérée dans la statistique du commerce extérieur selon le concept national porte sur des transactions d'importations/d'exportations avec des contreparties en dehors de l'Union européenne pour lesquelles les dispositions européennes favorisant la simplification administrative autorisent l'utilisation de numéro de TVA non belge dans les déclarations douanières². Cette possibilité a été utilisée plus activement par les entreprises depuis 2016 pour les exportations et depuis 2017 pour les importations. Ces transactions étaient jusqu'en 2017 exclues totalement de la statistique du commerce extérieur selon le concept national et, à partir de 2018, totalement incluses. Après analyse, il ressort toutefois qu'un pourcentage limité de ces transactions doit être partiellement pris en compte³ car elles ont une incidence sur l'économie belge. Ces transactions sont donc retraitées dans les données révisées des années 2016 à 2018 et du 1er semestre de 2019 ce qui influence négativement la balance commerciale des années 2018 et du 1er semestre 2019 (cf. table 3 ci-après).

Une seconde rectification relative uniquement aux données du premier semestre 2019 concernent des transactions de "représentants fiscaux" dont la valeur a été reprise totalement dans le concept national alors qu'elle ne devait l'être que partiellement. Ces transactions sont donc retraitées dans les données du 1er semestre de 2019, sans impact sur la balance commerciale (cf. table 3 ci-après).

Table 3

(milliards €)	Commerce extérieur de marchandises selon le concept national									
	2018			2019/S1						
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance				
Données publiées	297,8	293,9	-4,0	159,3	157,7	-1,6				
<i>Facteurs de révision</i>										
Nouvelles données observées et nouvelles données TVA	-0,4	-0,1%	-1,9	-0,6%	-1,5	1,6	1,0%	2,2	1,4%	0,6
Nouvelles estimations	-1,3	-0,4%	-2,5	-0,9%	-1,2	-1,9	-1,2%	-2,2	-1,4%	-0,3
Adaptations méthodologiques ESA 2010	-7,5	-2,5%	-8,9	-3,0%	-1,4	-3,9	-2,4%	-4,5	-2,9%	-0,6
Rectification 1	-1,2	-0,4%	-6,7	-2,3%	-5,4	-0,5	-0,3%	-3,4	-2,2%	-2,9
Rectification 2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-7,2	-4,5%	-7,2	-4,6%	0,0
Révision totale	-10,5	-3,5%	-20,0	-6,8%	-9,5	-11,9	-7,5%	-15,1	-9,6%	-3,2
Données révisées	287,4		273,9		-13,5	147,4		142,6		-4,8

1 Ces rectifications concernent uniquement la statistique du commerce extérieur selon le concept national. La statistique établie selon le concept communautaire n'est pas impactée.

2 En Belgique, cette procédure a été autorisée à partir de 2015 pour les exportations et à partir de 2017 pour les importations.

3 Il s'agit de 15,00 % à l'exportation et 20,15 % à l'importation de la valeur des transactions concernées.